



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 » . . . 6 mois » 2 50
 Étranger . 1 an » 9 50
 » . . . 6 mois » 5 50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9³⁰ (dim. j. f. 1³²) 2¹⁰ 9¹⁷, BULLE, dép. 5¹⁰ (7³⁰) 11³⁵ 7²⁰.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c.; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Étranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage.)

Au Conseil National. Le débat sur la grève.

Lundi ont commencé les débats relatifs à la grève générale; ils promettaient d'être intéressants et surtout instructifs.

Les interpellations portaient de tous les groupes de la Cambre; il en a été déposé par les socialistes et par les groupes de droite.

Le socialiste Jacques Schmid s'est indigné des incidents de Granges (Solleure), pendant lesquels trois grévistes ont été tués.

M. Décoppet lui répond en rappelant les divers incidents qui ont occasionné l'affaire de Granges; les grévistes avaient commis bien des désordres et, peu avant l'arrivée d'un train, ils avaient rendu les voies à peu près inutilisables. Après les comminations réglementaires, la troupe a tiré; le Conseil fédéral déplore ces morts; mais il n'oublie pas qu'il y a eu d'autres morts dans le pays des suites de la grève, morts dues aux grévistes.

M. le Conseiller national Musy développe son interpellation. Il demande quelles mesures sont prises à l'égard des anarchistes et des bolchévistes qui infestent notre sol; rappelant un mot de M. Schulthess, il exige qu'on nous débarrasse de cette vermine. Tout son discours est un vigoureux réquisitoire contre la faiblesse première du Conseil fédéral à l'égard des meneurs bolchévistes, contre les fauteurs de désordres et contre les auteurs de la grève.

Il a des mots durs, mais combien mérités à l'égard de tous ceux sur qui retombe la responsabilité des événements de novembre, il demande que justice soit faite contre tous ceux qui portent cette responsabilité et il s'étonne que ceux des conseillers nationaux ayant participé à l'organisation de la grève n'aient pas été incarcérés.

M. le Conseiller fédéral Müller répond en rappelant que le Conseil fédéral dénie au personnel fédéral le droit de participer à une grève. Cette défense sera inscrite dans le statut des fonctionnaires; ceux qui seront tentés de l'oublier n'auront qu'à quitter l'administration. Il ajoute que le Conseil fédéral est décidé à éviter et que, pour réprimer une prochaine tentative, on agira sans ménagement.

M. Décoppet explique à son tour que la constitution du corps de volon-

naires sera facilitée par les avantages nouveaux offerts par la Confédération.

M. Musy déclare qu'il ne sera satisfait que lorsque les coupables auront tous été réellement et justement punis. (A suivre.)

La vie en Autriche.

Un de nos lecteurs a eu la gentillesse de nous communiquer une lettre récemment arrivée d'Autriche; c'est un long cri de détresse, dépeignant la misère affreuse qui règne dans le pays, redisant les horribles privations qu'ont dû endurer les malheureuses populations affamées et dénuées de tout.

Nous voudrions publier cette lettre entière; elle est émouvante dans sa simplicité et sa sincérité.

« Nous avons perdu la guerre, dit Mme N..., mais ce ne sont pas les armes qui en ont été la cause, c'est la famine qui nous a forcés; nous avons déjà la famine depuis une année et demie; mais tout d'un coup, il n'y avait plus rien du tout. Presque chaque mois, il y avait dans les rues des révoltes et démonstrations; des milliers de personnes traversaient les rues en démolissant les fenêtres des restaurations, des boulangers, des charcutiers et de tous les magasins, en prenant tout ce qu'elles pouvaient enlever; nos pauvres soldats, sur les champs de bataille, n'avaient plus à manger... »

Mme N... accuse ensuite les officiers d'avoir constamment fait bonne chère, alors que le peuple et l'armée mouraient de faim. Elle donne un saisisant aperçu des origines de la révolution et des scènes de désordre qui accompagnent la démobilisation. Puis elle cite le prix de quelques denrées. Un complet pour homme, tout simple, avec de l'étoffe d'avant-guerre, revient à la somme exorbitante de 800 à 1000 francs. Les vêtements sont de papier et de toile d'ortie. Une chemise coûte 28 à 30 francs. Quand elle est saine, elle ne peut se laver et doit être jetée.

« Nous avons reçu tous les jours pour une personne, 5 centimes de pain, et quel pain!, pas fait avec de la farine, mais avec un mélange de son, de sciure, de châtaigne, de maïs et de pommes de terre; de la farine et du sucre, on en a reçu 1/4 de kilo par semaine; maintenant il y a trois mois qu'on a pas reçu de sucre. Des pommes de terre, on n'en a reçu que pendant les mois d'hiver 1 kilo pour 2 ou 3 semaines. Cette année, nous n'en recevons point, car il n'y en a point et le transport ne fonctionne pas. Les prix sont, par kilogramme: la farine, 20 fr.; le sucre, 12 à 14 fr.; les pommes de terre, 2 à 3 fr.; la graisse, 80 fr.; le beurre, 60 à 70 fr.; le café 120 à 130 fr.; la viande de veau et de mouton, 25 fr.; celle de bœuf, 30 fr.:

celle de porc, 38 fr.; celle de cheval, 6 fr.; un œuf, 2 fr.; le lait, 1,50 fr. le litre, mais seulement pour les petits enfants et les personnes gravement malades ».

Et plus loin: « Notre nourriture, c'est: le matin, du café noir sans sucre ou de la soupe avec de l'eau chaude et une bouchée de pain; à midi et le soir, sans changement, des choux et des raves. On ne reçoit rien autre chose, alors même qu'on a de l'argent dans la main. Les paysans ne se laissent plus payer avec de l'argent car ils sont déjà devenus tous riches; ils veulent seulement du linges, des habits ou de l'or. Qui a encore cela après quatre années de guerre? J'ai déjà donné tout ce dont je pouvais me priver afin de pouvoir vivre avec mon garçon et soutenir mon mari. »

Après quelques détails de famille, Mme N... ajoute ce détail navrant, eu égard à la situation pénible dans laquelle elle se trouve: « Lors même que le passage sera ouvert, ne m'envoyez rien et non plus d'argent, car tout deviendra volé; maintenant, on n'est plus sûr dans la maison; les gens mènent une vie libre; ils disent: ce qui est à toi est aussi à moi! »...

Quelle anarchie règne en Autriche, et combien l'on se sent heureux chez nous, en dépit des privations endurées! Et dire que c'est ce régime-là que voudraient introniser chez nous les infâmes, lâches et odieux bolchéviks importés en Suisse! Pouah!

NOUVELLES SUISSES

Le Conseil fédéral invite M. Wilson à venir en Suisse. — Le Conseil fédéral a décidé d'inviter le président Wilson à venir en Suisse lors de son voyage en Europe.

C'est le 5 décembre que le Conseil fédéral a fait savoir au président des Etats-Unis qu'il serait heureux, s'il voulait bien, au cours de son voyage en Europe, honorer la Suisse de sa visite. Le Conseil fédéral verrait dans cette visite un témoignage de l'union qui règne entre la plus grande et la plus ancienne des républiques. M. Wilson aurait ainsi l'occasion de constater de visu la vive sympathie du peuple suisse.

Notre légation à Pétrograd. — Une déclaration du président de la Confédération au Conseil des Etats au sujet du vol commis à la légation de Suisse à Pétrograd a été inexactement reproduite par une partie de la presse. Pour rectifier ces publications, il y a lieu de préciser que le président s'est borné à dire dans son discours que sous le prétexte d'une visite domiciliaire, il a été commis à la légation un vol portant sur des sommes très considérables.

L'abrogation des pleins pouvoirs.

— On lit dans la *Revue*:

Dans la séance du groupe radical démocratique des Chambres, une discussion s'est élevée au sujet de la liquidation des pleins pouvoirs. Tous les orateurs ont proclamé la nécessité d'un nouvel arrêté abrogeant les pleins pouvoirs illimités et déterminant exactement les dispositions qui doivent rester provisoirement en vigueur.

M. le conseiller fédéral Schulthess a déclaré qu'il recherchait une formule appropriée, mais que, comme le dépôt d'un projet complet tarderait nécessairement un peu, le Conseil fédéral profiterait de cette session pour faire une déclaration annonçant sa volonté d'abroger les pleins pouvoirs.

Espérons que le Conseil fédéral ne s'en tiendra pas à une « déclaration » et qu'il se décidera enfin à renoncer à ces néfastes pleins pouvoirs dont, chacun réclame la complète abolition.

Expulsions. — Le Conseil fédéral a ordonné ces derniers jours l'expulsion de 27 personnes. Celles-ci ont été expulsées pour menées anarchistes et délits contre la sûreté publique au moyen d'explosifs, propagande révolutionnaire, participation active aux agitations grévistes, participation au mouvement révolutionnaire bolchéviste, présomption de service prohibé de renseignements et accaparement.

Un vaccin contre la grippe. — Le *Bund* annonce que l'Institut suisse des vaccins et sérums a découvert une préparation semblable au vaccin employé récemment dans toutes les armées des Etats belligérants et qui a préservé la vie à des milliers de soldats. Les médecins de Berne ont fait, il y a 4 semaines, des essais sur une soixantaine de personnes, notamment des infirmiers d'hôpitaux, en vue de les immuniser contre la grippe. Cette expérience a donné de bons résultats. Aucune des personnes inoculées n'a été atteinte de la grippe jusqu'ici et on n'a remarqué aucune complication désagréable.

Le nouveau remède étant absolument inoffensif, on vient de procéder à des expériences sur une plus grande échelle en vaccinant les hommes du 34^{me} régiment d'infanterie qui est entré récemment en service à Hérisau. Le vaccin est administré en deux fois, à 10 jours d'intervalle. La nouvelle aurait, en cas de réussite, une importance considérable pour le pays, quoiqu'elle ne puisse trouver qu'une application préventive, n'ayant pas d'effet sur les personnes déjà contaminées.

Le Conseil d'Etat de Genève invite M. Wilson à venir à Genève. — Le Conseil d'Etat de Genève a fait une démarche officielle auprès de M. Wilson pour que, lors de son voyage à

Rome, il s'arrête à Genève, où fut fondée la Croix-Rouge et où fut signée la convention de l'Alabama.

Le nouveau président de la Confédération pour 1919. — M. Gustave Ador est élu président de la Confédération par 142 voix sur 188 bulletins valables.

Bulletins délivrés, 200; rentrés, 200; blancs, 12; valables, 188; majorité absolue, 96.

M. Müller a obtenu 39 voix; M. Motta, 2; M. Haab, 3; M. Schulthess, 2.

M. Motta est élu vice-président du Conseil fédéral par 159 voix sur 195 bulletins valables.

Obtiennent des voix: MM. Haab, 22; Schulthess, 13; Müller, 1.

En remplacement de M. Schatzmann, M. de Steiger, vice-chancelier actuel, est élu, par 116 voix sur 197 bulletins valables, chancelier de la Confédération.

Le candidat de la droite, M. Hartmann, a obtenu 66 voix.

Le président de l'Assemblée fédérale, Chambres réunies, a adressé au chancelier fédéral démissionnaire les remerciements du pays et des Chambres fédérales pour les services rendus pendant neuf ans au service de la Confédération et pour les services rendus pendant de longues années en qualité de chef de protocole du Conseil national. Par sa riche expérience et son travail, M. Schatzmann a mérité la reconnaissance de toute la nation.

La nomination de M. Ador à la présidence de la Confédération est accueillie avec une grande satisfaction dans toute la Suisse romande.

La presse française est unanime à accueillir joyeusement la nomination de M. Ador, sincère ami de la France et de ses alliés, auxquels il a toujours manifesté ses sympathies.

A L'ÉTRANGER

Les pertes de la marine anglaise.

Selon des déclarations publiques faites par le premier Lord de l'Amirauté, les sous-marins allemands ont coulé 3145 vaisseaux, dont 2475 bateaux marchands et 670 bateaux de pêche. Tous les équipages ayant dû être abandonnés à leur sort, les pertes en hommes se sont élevées à 15.000.

L'abolition du service militaire obligatoire.

Les gouvernements des Alliés sont décidés à proposer, lors de la conférence de la paix, l'abolition du service militaire obligatoire dans toute l'Europe.

Démobilisation italienne.

Le gouvernement italien a décidé de libérer tous les soldats italiens domiciliés à l'étranger et accourus sous les drapeaux.

CANTON DE FRIBOURG

Epidémie de grippe.

Communiqué de la Police cantonale: La majeure partie de la population ayant eu actuellement la grippe et jouissant par conséquent d'une certaine immunité, le Conseil d'Etat a décidé qu'on pouvait atténuer les mesures restrictives édictées pour combattre l'épidémie. Il a décidé l'ouverture progressive des écoles qui ont d'ailleurs recommencé dans la plupart des cantons. Il a également décidé le rétablissement des foires, sauf dans les communes particulièrement contaminées, qui demanderaient la prolongation de l'interdiction.

L'arrêté de l'autorité cantonale a la teneur suivante:

Article premier. — Le collège est autorisé à ouvrir immédiatement les premières classes littéraires et commerciales, ainsi que les classes supérieures préparant au baccalauréat. Les autres classes seront ouvertes le 2 janvier 1919.

Art. 2. — Les autres écoles: secondaires, Technicum, Ecole normale de Hauterive, etc., pourront faire des propositions à la Direction de l'Instruction publique en vue de l'ouverture progressive de leurs classes. La rentrée générale de ces instituts aura lieu dans la première semaine de l'année prochaine.

Art. 3. — Les écoles primaires rurales pourront être ouvertes avec l'autorisation de la Direction de la police en vue de l'ouverture progressive des classes. Ces propositions seront accompagnées de l'avis du préfet et du médecin-adjoint de la préfecture.

Les communes urbaines feront des propositions à la Direction de la police en vue de l'ouverture progressive des classes. Ces propositions seront accompagnées de l'avis du préfet et du médecin-adjoint de la préfecture.

Art. 4. — Les foires sont rétablies, à partir du 1^{er} janvier 1919. Les communes dans lesquelles l'épidémie sévit encore avec intensité pourront toutefois demander la prolongation de l'interdiction.

Achat et vente de foin. — Il rappelle aux intéressés qu'à teneur de l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 juin 1918, ordonnant le séquestre de la récolte de foin de 1918, les achats et ventes de foin faits pour les besoins du bétail bovin et chevalin du canton peuvent être effectués à condition que les marchés soient autorisés dans la commune par le Conseil communal et entre les communes par l'Office cantonal de ravitaillement. Les autorisations doivent être données par écrit et accompagner les transports de fourrage.

La vente de foin, pour être consommé par le bétail ne résidant pas habituellement dans la commune, est subordonnée à l'autorisation de l'Office cantonal de ravitaillement. Le prix des fourrages fixé par la décision du Département militaire fédéral du 16 août 1918 ne peut dans aucun cas être augmenté. Les contrevenants seront déférés aux tribunaux.

Une distinction. — Sur 108 candidats inscrits, ce fut un fribourgeois, M. Raphaël Cottier qui fut désigné comme secrétaire de l'Union Suisse des Arts et Métiers.

M. Cottier est un ancien élève du Collège St-Michel et de l'Université de Fribourg.

Accident mortel. — Un fort triste accident s'est produit lundi, à Romont. M. Constant Pilonel, aubergiste du Saint-Georges, sciait du bois à la machine de l'usine Comte, où il travaillait comme ouvrier régulier. Au cours de son travail, le malheureux a été happé par l'arbre de transmission et tué sur le coup.

M. Pilonel était âgé de 35 ans. Il laisse une veuve et quatre enfants. Son fils aîné est décédé dernièrement de la grippe.

GRUYÈRE

Un drame à la frontière.

— Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure du matin, un soldat du bataillon 14, en sentinelle à la frontière, aperçut une ombre paraissant porter un casque à pointe. Après les sommations réglementaires, il tira. L'ombre s'affaissa pour ne plus se relever. Quelle ne fut pas la consternation

de la sentinelle et de ses camarades lorsqu'on constata que la victime de cette méprise était le soldat Félix Gremion, d'Enney, habitant Epagny.

Le fusilier Gremion portait son fusil qui émergeait au dessus du casque, ce qui, dans l'ombre, l'a fait prendre pour un soldat allemand.

Aucun reproche ne saurait être adressé à la sentinelle qui a tiré.

Tout le régiment est dans la consternation; nos populations prendront une vive part au deuil qui vient de frapper et inopinément une brave famille dans la personne de l'un de ses fils. Nous compatissons de tout cœur à sa douleur et nous lui présentons l'expression de notre douloureuse sympathie.

On nous écrit:

« Nos écoles. — Sous ce titre, *Le Fribourgeois*, dans son numéro du mardi 10 décembre, reproduit un article de la *Neue Zürcher Zeitung*.

Pourquoi *Le Fribourgeois*, ne s'est-il pas contenté de rapporter cet article, qui est d'ailleurs très juste et que nous approuvons pleinement, sans le faire précéder d'une grossière erreur? Est-ce encore l'une de ces bévues involontaires ou bien une malveillance à l'égard des Autorités scolaires et du Corps enseignant?

Il semble pourtant que la rédaction du *Fribourgeois* est bien placée pour savoir que les classes primaires de Bulle avaient réouvert partiellement leurs portes dès le 15 novembre dernier déjà. En effet, nos autorités scolaires, toujours soucieuses des progrès et de l'avenir de la jeunesse, comme aussi dans le but de faciliter la tâche des parents, s'étaient émues de bonne heure des graves inconvénients résultant de ces vacances par trop prolongées. Avec l'autorisation des autorités compétentes, elles avaient donc décidé la réouverture progressive des classes bien avant la plupart des villes de la Suisse romande, dont parle le *Fribourgeois*, et, en tous cas, dans les premières communes du canton. Z. »

Les monnaies hors de cours.

— Il est vivement recommandé au public de changer, dans les caisses fédérales ou dans les banques, les pièces divisionnaires françaises de 50 centimes, 1 et 2 francs, à l'effigie de Napoléon III couronné (auré). A partir du 31 décembre courant, ces pièces seront hors de cours et elles n'auront plus que la valeur du métal. Nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit point des pièces dont l'effigie n'est pas couronnée de laurier, celles-ci étant démonétisées depuis longtemps, mais même des pièces couronnées, que le public acceptait jusqu'ici et qu'il doit refuser.

Marché hebdomadaire.

— Rien de changements dans les prix du petit bétail; la prochaine arrivée de porcs italiens influencera cependant les marchés de l'année prochaine, au grand plaisir de nos ménagères.

Les pommes étaient fort abondantes au marché précédent et les prix en ont subi un fléchissement important. Jeudi, par contre, l'offre étant moins importante, ces fruits ont été vendus à raison de 2 fr. 50 à 3 fr. 60 le double-décalitre.

Rationnement. — La disette de lait devenant, depuis une quinzaine, plus accentuée, l'Office fédéral a réduit à 4 décis le rationnement des localités qui ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes.

C'est là une situation absolument temporaire, le mois de décembre étant reconnu comme le moindre de l'année au point de vue de la production du lait. La situation ne peut que s'améliorer en janvier et en février, pour re-

devenir normale, espérons-le, au printemps.

Abatage des arbres. — En vue d'éviter des accidents, l'abatage des arbres à proximité des lignes électriques ne devrait jamais être entrepris sans en avoir avisé la Société électrique; celle-ci mettra volontiers du personnel à disposition pour surveiller l'abatage. A défaut de cette formalité préalable, les propriétaires, fermiers ou acheteurs de bois s'exposent à encourir de graves responsabilités, en cas d'accident pouvant survenir aux installations électriques, au personnel occupé à l'abatage ou à des tiers.

Souscription

organisée par le Conseil communal de Bulle avec le concours de la Croix-Rouge suisse, Section de la Gruyère.

Les dons sont reçus avec reconnaissance à la Caisse de Ville.

Total de la II^{me} liste déjà publiée 2385.- fr.

Nouveaux dons:

Crotti Alfred, 10 fr. Geinoz Simon, Docteur, 50 fr. Kerber Alfred, négt, 20 fr. Aeberhardt Fritz, charc, 10 fr. Crédit Gruyérien, 200 fr. Pasquier Joseph, Directeur, 20 fr. Anonyme, Bulle, 50 fr. Remy Madeleine et Rose, 10 fr. Andrey Alexandre, notaire, 30 fr. Glasson, Veuve d'Ernest, 10 fr. Robadey Denis, 20 fr. Demierre Charles, dentiste, 20 fr. Reichen Alfred, 20 fr. Reichen Louis, 5 fr. Dupasquier Louis, caissier 5.

Chez nos soldats. — M. le Capitaine J. Morel, commandant de la II^{me} compagnie du bataillon 14 de landsturm, détachement de Goldau licencié la semaine dernière, nous prie de publier la liste des personnes généreuses qui ont envoyé des dons pour leurs soldats, et de les remercier sincèrement.

En voici la liste:

I. Dons en argent:

M. le major Yerly, commandant du bat. 14 Landst., Bulle, 50 fr.; Fédération laitière, Bulle, 50 fr.; Syndicat agricole, Bulle, 50 fr.; Commune de Vuadens, 50 fr.; Commune de Rue, 50 fr.; Mme Delabays, Romont, 10 francs; M. Cosandey Calixte, Prez-vers-Siviriez, 10 fr.

II. Dons en nature:

M. le capitaine Blanc Léon, Bulle, chocolat et divers; Maison Cailler, Broc, chocolat; Direction militaire, par l'intermédiaire de Mlle Daguot, inspectrice scolaire, Fribourg, 3 envois de linge, miel, œufs et divers; M. Dubas-Gremaud, Bulle, chocolat et divers; M. Schmidt, La Verrerie, divers; Mme Céline Gremaud, Riaz, chocolat, tilleul et divers; Mme Bertha Morel, Romont, divers; Mlle Andrey Marie, Bulle, divers; Institut Duvillard, Gruyères, tilleul; M. Rime, boucher, Charmey, divers; M. Auxence Gremaud, Echallens, divers; M. Conus M., Montet, (Glâne), tilleul et divers; Magasin de nouveautés, Bulle, divers; Mme Marie Pittet, en Palud, Bulle, divers; M. M. Moret, Vuadens, divers; M. Pittet, instituteur, Mézières, fruits et miel; Mme Ruffeux Bertha, rue du Moléson, Bulle, divers; M. l'abbé Gapany R., curé de Sorens, 40 œufs; M. Schumperli E., Romont, divers; M. Grandjean, boulanger, Romont, gâteaux; M. Butty Léon, Romont, liqueurs; M. Cosandey Calixte, Prez-vers-Siviriez, divers.

Les nouveaux abonnés à LA GRUYÈRE pour 1919 recevront le journal gratuitement d'ici à fin décembre.

Les familles Albert et Paul GENIL-LOUD remercient sincèrement le Conseil communal, la Société de Secours mutuels, le Cercle des Arts et Métiers, ainsi que les nombreuses personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du deuil cruel qui les frappe.

La Grippe

la toux, l'enrouement, les maux de gorge ont été combattus avec succès, depuis 70 ans, par l'emploi des Tablettes Gaba.

Ces tablettes Wybert, fabriquées autrefois par la pharmacie d'or à Bâle, sont en vente partout dans les boîtes bleues portant la marque Gaba ci-dessus, au prix fr. 1.75. Attention! Se méfier des contrefaçons.

Les officiers, sous-officiers et soldats de la IV^{me} Compagnie du Bataillon 14 ont le pénible devoir de faire part du décès de leur regretté camarade

Félix GREMION

fusilier

survenu à la frontière, le 10 décembre 1918 au service de la patrie.

Le Cdt. : Waldvogel, capitaine.

Les officiers, sous-officiers et soldats du Bat. 14 ont la douleur de faire part du décès de leur brave soldat

le fusilier Félix Gremion

Cp. IV/14

mort accidentellement à la frontière au service de la patrie.

Bâle, le 10 décembre 1918.

Le Cdt. du Bat. Fus. 14
Weissenbach, capitaine.

Transport de bois.

La Commune de Gruyères met en soumission le transport de 290 stères de sapin et verne préparés dans ses ferêts des Clefs et du Dévin d'en bas. Ces bois doivent être rendus à la gare du Pâquier.

Prendre connaissance des conditions au Bureau communal, où les soumissions seront reçues jusqu'à lundi 16 décembre, à 5 h. du soir.

L'Administration.

Mise de bois.

Lundi 16 décembre, dès 9 heures, la commune d'Avrydt-Pont vendra en mises publiques dans sa forêt du Gibloux :

10 m³ de billons (rebat), 26 stères sapin et 25 tas de branches.

Le même jour, dès 11 heures, il sera mis en vente

72 stères sapin sec situés au village.

Avry dev. Pont, le 9 décembre 1918.

Le Conseil communal.

A LOUER

pour le 15 avril 1919

l'Hôtel du Maréchal-Ferrant à Charmey

d'ancienne renommée, comprenant café et 30 chambres. Affaire d'avenir pour preneur sérieux.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire M. Rime, à Charmey (Gruyère).

A vendre ou à louer

2 juments

Franches Montagnes, âgées de 5 et 6 ans, de toute confiance.

S'adresser à Paul Bucher, route de la Glâne, Fribourg.

Il a été oublié

au Café du St-Michel, à Bulle,

un manteau et une pélerine avec initiales.

Les réclamer au dit café contre rembourser des frais.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emission de

Bons de caisses 5 % à un an et deux ans pour les besoins du ravitaillement du pays

Le Conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 29 octobre, d'émettre des bons de caisse pour couvrir partiellement le capital de roulement nécessaire pour le ravitaillement du pays, et cela aux conditions suivantes : Intérêt : Ces bons de caisse sont émis avec taux d'intérêt à 5 % l'an munis de coupons semestriels aux 5 mai et 5 novembre ; la première échéance est au 5 mai 1919.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursable au choix de l'acheteur au pair le 5 novembre 1919 ou le 5 novembre 1920.

Coupages : Ces bons sont émis en coupures de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10.000 fr. de capital nominal.

Domiciles de paiement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse d'état fédérale à Berne, à toutes les Caisses d'arrondissement des postes et des douanes, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et des autres banques et maisons de banques suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; ils peuvent être déposés, sans frais, contre certificats nominatifs, chez la Direction des Services fédéraux de caisse et de comptabilité à Berne. Ces dépôts ne peuvent être inférieurs à mille francs de capital.

Prix de vente : Le prix de vente est fixé à
99 ½ % pour les bons de caisse à un an et
99 % pour les bons de caisse à deux ans
avec intérêts courus dès le 5 novembre 1918.

Rendement : Le rendement net est de 5 ½ % pour les deux catégories de bons de caisse.

Domiciles de vente : Ces bons de caisses sont obtenables aux prix ci-dessus à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et chez toutes les banques, maisons de banques et Caisses d'épargne et prêts suisses.

Bulletin de souscription : Le bulletin de souscription ci-dessous peut être utilisé pour les deux catégories de bons de caisse ; il doit être détaché et remis à la banque chez qui la souscription est faite. Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 5 novembre 1918.

Département fédéral des finances :
MOTTA

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Bon de caisse à un an

Bon de caisse à deux ans

Le soussigné désire souscrire à

Fr.

5 % Bon de caisse de la Confédération pour le ravitaillement du pays au cours de 99 ½ %. Remboursable au pair le 5 novembre 1919.

Fr.

5 % Bon de Caisse de la Confédération pour le ravitaillement du pays au cours de 99 %. Remboursable au pair le 5 novembre 1920.

COUPURES :

bons à	fr.	100.—	bons à	fr.	100.—
>	>	500.—	>	>	500.—
>	>	1000.—	>	>	1000.—
>	>	5000.—	>	>	5000.—
>	>	10,000.—	>	>	10,000.—

Le 1918. Signature :

Appareils photographiques

pour Amateurs.

Grand choix
chez **SCHNELL**
Place St-François, Lausanne.
Demandez le catalogue N° 1 gratuit.

On demande

un charretier et des manœuvres à la Parqueterie La Tour. S'adresser au bureau à La Tour.

Ouvriers draineurs cherchés

pour importante entreprise d'assainissement de marais. Facilité de logements pour groupe faisant ménage commun. Travail à forfait ou à Fr. 1,10 l'heure. S'adresser à M. J. Dusseiller, à Meinier (Canton de Genève).

On demande

une jeune fille comme sommelière dans un café de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

12 poses de bon terrain à Vaulruz.

S'adresser à Louis Genoud, Cercle catholique, Bulle.

Jeune homme

trouverait à se placer comme garçon de magasin. S'adresser par écrit à Publicitas, S. A., Bulle, sous P 2392 B.

Pierre Fragnière

HORLOGER

nouvellement établi à

VUIPPENS

se recommande au public pour tous travaux concernant son état. Réparations garanties. Vente. — Echange. Prix très modérés.

ON DEMANDE

pour Noël

un domestique

de campagne ou pour la montagne. S'adresser sous chiffres P 2405 B à Publicitas S. A., Bulle.

Bulle, pharmacie d'office

Dimanche 15 décembre. Pharmacie STREBEL. La pharmacie d'office fait le service de nuit pendant la semaine.

Pour les Fêtes

Vous trouverez un choix énorme en étrennes utiles et pratiques.

Chaussures fines et ordinaires.

Chaussons gallochés et non gallochés, pantoufles, socques, sabots, etc., etc, Bandes molletières, semelles diverses, lacets, protecteurs, graisse, huile, talonnettes, etc.

Se recommande,

CHAUSSURES MODERNES S. A.
BULLE

Avant de faire vos achats, consultez mes prix avantageux !



Envoi contre remboursement. Echange admis

Envois à choix sans engagement pour l'acheteur. Catalogue illustré de montres, chaînes, bijouterie, régu-lateurs, réveils, sur demande gratis et franco.

Montres pour Hommes

- accompagnées d'un bulletin de garantie pour 3 ans.
- N° 201 Remontoir ancre, boîte métal blanc 7.75
 - N° 207 Remontoir ancre, boîte métal blanc, à secondes, qualité I. 15.—, qualité II 10.75
 - N° 107 Remontoir ancre de précision, mouvement soigné, 15 rubis, boîte métal blanc 20.—
 - N° 209 Remontoir cylindre, boîte argent galonné, cuvette argent, mouv. soigné, 10 rubis 22.50
 - N° 217 Remontoir ancre de précision, forte boîte argent galonné, cuvette argent, mouv. très soigné, 15 rubis 30.—

Montres pour Dames

- accompagnées d'un bulletin de garantie pour 3 ans.
- N° 203 Remontoir cylindre, boîte acier oxydé 9.50
 - N° 213 Remontoir cylindre, boîte argent blanc ou galonné, 6 rubis 15.—
 - N° 215 Remontoir cylindre, boîte argent galonné, cuvette argent, 8 rubis 17.50
 - N° 214 Remontoir cylindre, forte boîte argent galonné, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis 20.—
 - N° 212 Remontoir cylindre, très forte boîte argent galonné, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis 22.50

Réveils de précision

garantis 3 ans, av. forte sonnerie, absolument sûr, bon mouv., cadran lumineux.

N° 245 1 grande cloche, av. ou sans portrait du « Général Wille » fr. 11.75

C. WOLTER-MERI - FABRIQUE - LA CHAUX-DE-FONDS
D'HORLOGERIE

Vente de bois par soumission.

La Commune de Montbovon offre à vendre par voie de soumission environ 200 m³ billons sapin et foyard, bois transporté à proximité de la gare des C. E. G.

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions sous pli fermé avec les prix par m³ pour chaque essence de bois, auprès de M. le syndic Pernet Emile, jusqu'au 17 décembre, à 8 h. du soir.

Montbovon, le 8 décembre 1918.

Par ordre: *Le Secrétaire.*

Mises d'immeubles.

Pour cause de partage, les enfants de feu Jacques PY-THOUD, à Bulle, exposeront à vendre en mises publiques, **lundi 16 décembre, dès une heure et demi après midi, à l'hôtel du Lion d'Or, à Bulle**, leurs immeubles désignés sous les art. 1092 N° 51 et 1093, N° 518 du registre foncier de Bulle, sis à la Grand-rue, soit maison de rapport et atelier.

Pour les conditions s'adresser au tuteur M. Alfred KRETZ, Hôtel du Lion d'Or, à Bulle. 2261

Mise de bétail.

Lundi 23 décembre 1918, à 1 heure, le soussigné exposera en mises publiques, devant son domicile, à VAULRUZ, aux Mollettes, **10 vaches, 3 taures portantes ou fraîches vélées**, manteau pie rouge et vaches de montagne.

Eventuellement, il sera vendu quelques mille pieds de foin et regain, bonne qualité.

L'exposant: **CHOLLET Antonin, VAULRUZ**

IMPORTANT COMMERCE D'ÉPICERIE, MERCERIE de la région cherche

bonne vendeuse

active et honnête, si possible connaissant déjà la branche.

Bon traitement.

Entrée de suite ou à convenir.

FAIRE OFFRES, avec prétentions, certificats et photographies sous chiffre P. 2345 B. à Publicitas S. A., Bulle.

M^e A. VILLARS

Avocat

Docteur en Droit
BULLE

Consultations tous les jendis de 9 à 4 h.,

Café du Commerce
1^{er} étage.

On demande à louer

montagne

estivant de 40 à 80 pièces de bétail.

Offres sous P 6569 F, à Publicitas S. A., Fribourg.

Agriculteur solvable

cherche à acheter

un domaine

de 20 à 30 poses, si possible dans la Gruyère. Bonne terre et près village si possible.

Offres sous P. 6564 F. à Publicitas S. A., Fribourg.

A LOUER

rue de Gruyères, une jolie chambre meublée.

A la même adresse on cherche

un appartement

de 2 chambres et cuisine.

Faire offres sous P. 2371 B. à Publicitas S. A., Bulle

ON DEMANDE pour de suite jeune homme comme

garçon de peine

et jeune fille active, intelligente, comme

apprentie modiste.

S'adresser

AU LOUVRE

Horaire C. E. G. du 8 décembre 1918.
Modifications valables à partir du 9 décembre.

1. — Par mesure d'économie d'énergie électrique, les trains 150 Bulle Montbovon (Bulle départ 5 h. 55 matin) et 155 Montbovon Bulle (Montbovon départ 7 h. 34 matin) sont supprimés.

2. — Pour améliorer la correspondance Palézieux Lausanne (Lausanne arrivée 1 h. 50, le train 501 — jours ouvrables — aura la marche suivante entre Bulle et Châtel St Denis :

Bulle C. E. G.	départ	11 h. 34.
Vaudens	»	11 h. 43.
Les Colombettes	»	11 h. 47.
Vaulruz	»	11 h. 51.
Les Ponts	»	11 h. 54.
Le Crêt	»	12 h. 01.
La Verrerie	»	12 h. 06.
Semsales	»	12 h. 12.
Prayond	»	12 h. 19.
Châtel St Denis	»	12 h. 25.

Le public est prié d'apporter les corrections utiles aux horaires qui sont en sa possession.

LA DIRECTION DES C. E. G.

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il dessert dès ce jour le

Café de la Fleur de lys à BULLE

Il espère mériter la confiance de sa clientèle par de bonnes consommations et un service soigné.

Edouard Morel.

On demande à louer aux abords de la ville

un appartement

de 4 à 5 pièces.

S'adr. à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 2352 B.

La Fabrique Fribourgeoise

de Draps S. A.

NEIRIVUE

engagerait un jeune homme actif et débrouillard, ainsi que quelques braves filles intelligentes, comme tisserandes.

Bonne rétribution dès le début; entrée immédiate.

A vendre

un porc gras.

S'adresser à la Maison de Ville, La Tour.

A vendre

5 bonnes juments

de 6 à 13 ans.

J'achète aussi les

chevaux

pour la boucherie.

Alexis BOVET,

Comm. de chevaux, BULLE

Dr HERZOG BROC

de retour du service militaire.

On cherche à louer

un bon

CAFÉ-RESTAURANT

à Bulle ou aux environs.

S'adresser sous P. 2343 B. à Publicitas S. A., Bulle.

ON CHERCHE

pour le canton du Valais un

bon domestique

sachant traire et bien soigner vaches et chevaux. Date à convenir.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 2374 B.

A VENDRE

une bonne jument

de 7 ans, chez

Oscar Romanens
en Cuquerens.

Schæffer frères

Varis, 29, Fribourg, Tél. 6.55

Chauffage central

Installations sanitaires.

A vendre

maison

d'habitation située entre Bulle et La Tour, comprenant 2 logements, grand jardin et fontaine à l'abri.

Pour renseignements, s'adresser à M. Louis Genoud, Cercle Catholique, à Bulle.

On demande à louer

une montagne

pouvant estiver de 30 à 40 pièces de bétail.

S'adresser à Publicitas, S. A., Bulle, sous P. 2337 B.

Bureau fiduciaire

M. Louis Renevey

Docteur en Droit

Licencié

es-sciences commerciales

BULLE

Consultations tous les jendis de 9 à 4 h., Café du Commerce, 1^{er} étage.